



OÙ ? Territoire de la Biovallée® dans le pays du Diois.

POURQUOI ? Mettre en place des actions de coopération entre les acteurs économiques pour améliorer leur performance environnementale et leur compétitivité.

QUAND ? Depuis 2013.

QUELS PARTENAIRES ? Région Rhône-Alpes, l'ADEME et les Communautés de communes du Val de Drôme et du Crestois Pays de Saillans.

Biovallée® , une dynamique d'écologie industrielle et territoriale en milieu rural.

Reconnue pour ses performances en terme de transition énergétique, Biovallée® est labellisée en 2011 Territoire à Énergie Positive et sélectionnée en 2013 par la Région Rhône-Alpes et l'ADEME comme territoire expérimental de l'Écologie Industrielle Territoriale (EIT).

Un tissu économique marqué par des pratiques innovantes.

- > **30 %** d'agriculture biologique de la surface agricole utilisée.
- > **20 %** des entreprises et associations sont affiliées économie sociale et solidaire.
- > **2013** Biovallée® est lauréate de l'appel à projet écologie industrielle territoriale.

Le programme EIT Biovallée®.

Le programme EIT vise à créer des synergies viables économiquement, et sources de bénéfices environnementaux entre les acteurs territoriaux, dans le but d'optimiser la valorisation de leurs flux d'activités (déchets, énergie, transport, mutualisation d'infrastructures...).

Le comité de pilotage implique fortement les collectivités en rassemblant deux communautés de communes de la vallée de la Drôme, l'association Biovallée® (chefs d'entreprises et élus), l'ADEME et la Région Rhône-Alpes.

Le programme d'écologie industrielle et territoriale se déroule par étapes :

01

MAI - SEPTEMBRE 2014
OBJECTIF : Identifier les coopérations existantes / potentielles

MOYEN : 50 acteurs territoriaux rencontrés

02

MAI 2014 - AVRIL 2015
OBJECTIF : Mettre en œuvre des actions relevant de trois synergies (traitement de l'eau, mobilité douce et valorisation matières / déchets)

MOYEN : Etude des conditions techniques et économiques

03

MAI 2015 - MAI 2016
OBJECTIF : Déployer les 7 actions prioritaires

Exemple de synergie : l'optimisation du traitement de l'eau.

Depuis 2014, des entreprises et des collectivités collaborent pour mettre en adéquation les besoins de traitement des eaux usées des entreprises et les capacités d'accueil des stations

d'épuration intercommunales. Ce travail devrait permettre de mutualiser une station d'épuration entre deux industriels avec pour bénéfices :

- > Des économies pour les producteurs d'effluents,
- > Une meilleure rentabilisation des équipements des stations d'épuration,

- > Une diminution des flux de camions transportant les eaux usées et des distances parcourues.



Les leviers d'action d'une démarche d'EIT dans un contexte rural.

À travers la mise en œuvre opérationnelle des projets dans la Biovallée®, ce programme a permis d'expérimenter concrètement les spécificités géographiques, démographiques et culturelles d'une démarche d'EIT en milieu rural, dont le succès nécessite une stratégie spécifique de mise en application, loin des exemples souvent cités de synergies à grande échelle dans des zones industrielles denses (Kalundborg au Danemark, Grande Synthe en France). En ce sens, certaines conditions sont importantes pour la réussite de ce type de démarche :

> **Un contexte géographique et économique à adapter pour le rendre favorable à l'EIT.**

Le territoire de la Biovallée® est le plus étendu et le moins peuplé du département de la Drôme. La faible taille des entreprises (10 entreprises sur 6000 ont plus de 100 salariés) et leur éloignement géographique rendent plus complexes la massification d'un gisement et la rentabilité à court terme d'une filière. La recherche de nouvelles solutions de mobilité est donc une priorité pour Biovallée®. Exemples en cours : partenariat avec un opérateur de courrier pour expérimenter la logistique inversée,

revitalisation de la voie ferrée (passagers et fret à terme), construction d'une offre d'auto-partage...

> **Une dynamique de coopération à construire entre de multiples acteurs.**

Habituellement, un acteur industriel qui s'installe sur un site se concentre sur le cœur de son activité et fait fonctionner ses installations de la même manière qu'il le pratique ailleurs. Comme le dit clairement Christophe Blavot, cofondateur et gérant du cabinet Écologie Industrielle Conseil « *il ne cherche pas à faire preuve d'une innovation conceptuelle*

pour tirer spécifiquement parti des circonstances locales. Pour que des connexions inhabituelles se mettent en place, il faut que se produise un changement de mentalité parfois profond ».

Ainsi, en Biovallée®, le projet en cours d'expérimentation de consigne de bouteilles (clairette, bière, vin) ne sera économiquement viable sans une large adhésion garantissant des volumes suffisants.

Bien que ce projet soit source de bénéfices économiques (coût de revient de bouteilles divisé par deux) et écologiques (empreinte divisée par dix), il demande aux différents acteurs, producteurs et distributeurs de changer de manière profonde leurs habitudes.

> **La communication et la collaboration entre les acteurs.**

Une autre spécificité de l'EIT en Biovallée® tient

à la nécessité de mobiliser durablement l'ensemble des acteurs institutionnels comme privés. « *Dans une région regroupant 97 communes et 3 communautés de communes, la place des collectivités est essentielle, là où traditionnellement, le pilotage d'un projet industriel est assuré par les bénéficiaires directs des synergies déployées (entreprises, club d'entreprises, association de développement)* » explique Nicolas Sizaret, chef de projet au sein de l'association Biovallée®. Le défi est d'amener chacun des acteurs à se comprendre et à partager des objectifs communs de différentes natures : économique, technique, écologique, organisationnelle, financière et politique.

Pour plus d'information :
www.eclaira.org/biovallee